Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 14 Mai 1891 No. 31.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

LES DEUX CORTÈGES

Deux cortèges se sont rencontrés à l'église :
L'un est morne,—il conduit le cercueil d'un enfant ;
Une femme le suit, presque folle, étouffant,
Dans sa poitrine en feu, le sanglot qui la brise.

L'autre, c'est un baptême : au bras qui le défend
Un nourrisson gazouille une note indécise ;
Sa mère, lui tendant le doux sein qu'il épuise,
L'embrasse tout entier d'un regard triomphant.

On baptise, on absout, et le temple se vide.
Les deux femmes alors se croisant sous l'abside,
Echangent un coup d'œil aussitôt détourné.

Et,—merveilleux retour qu'inspire la prière,—
La jeune mère pleure en regardant la bière,
La femme qui pleurait sourit au nouveau-né.

J. Soulari.

LA JEUNESSE XIXme SIÈCLE

L'ART DE RECEVOIR

Il me semble avoir ouï-dire déjà que la politesse est une vertu. Rien n'est si vrai, car il faut, pour être absolument et invariablement poli, une réelle bonté de cœur, beaucoup d'abnégation et un tact délicat.

Ce sont les salons où elle règne que l'on fréquente plus volontiers et où l'on s'attarde comme malgré soi.

Cette parfaite urbanité va jusqu'à tenir lieu d'esprit en ce qu'elle suggère, à la femme du monde qui a le bonheur d'en être douée, des ressources précieuses et des procédés ingénieux pour l'amusement de ses hôtes.

Rien ne s'oppose du reste à ce qu'elle s'allie à l'esprit. Tout au contraire ; ce mariage charmant fait une royauté à celle chez qui il se rencontre. Les invitations qu'on reçoit d'elles sont prisées très haut et ces réunions sont des fêtes exquises où l'on ne coudoie pas seulement le *select* élégant, mais aussi l'aristocratie du talent et de l'intelligence.

Vous les trouverez toujours à doses à peu près égales, car l'art de grouper son monde et de plaire à tous inspire à la maîtresse de maison avisée de ces contrastes heureux.

Son tact l'avertit que dans notre société démocratique le *high life*—qui se recrute en grande partie parmi les gens de la finance et les oisifs opulents,—n'est jamais fâché de se frotter aux sommités intellectuelles, aux infatigables et vaillants ouvriers de la pensée dont le nom toujours en vedette dans les journaux est mêlé aux causes célèbres, à toutes les entreprises ou à toutes les questions d'intérêt public. De même, ces gens sérieux, mais très accessibles aux faiblesses humaines, notamment à la fascination du panache, sont toujours flattés de secouer la main d'un millionnaire et d'avoir l'occasion d'éblouir à leur façon, sa nullité pompeuse.

Car, en effet, le secret de renvoyer chez eux enchantés et reconnaissants ses convives, le voilà :

C'est de les choisir, de les grouper de telle sorte que chacun se trouve *honoré* d'avoir été invité en même temps que tel autre......

C'est d'avoir des égards, en un mot et avant tout pour ce que le spirituel Topfer appelait le *champignon* du cœur humain, pour cette vanité impérieuse dont la satisfaction compense l'absence de tout autre plaisir.

Invitez par exemple à dîner un de vos cousins de campagne et une célébrité citadine. Le premier sera horriblement gêné tout le temps et ne verra ni ne goûtera rien de ce qu'il mange, mais cependant soyez certains qu'il ne se sera jamais aussi délicieusement ennuyé.

Et surtout, ne vous inquiétez pas pour le *gros bonnet*; il n'y a qu'à le laisser jouir de l'effet qu'il produit.

Mais ce même flair subtil qui vous a fait, madame, rapprocher avec succès deux vanités, vous défendra de mettre en contact des gens qui ne sauraient se convenir et à plus forte raison des personnes que vous savez ne pas s'aimer.

La tâche d'une maîtresse de maison se complique étrangement de nos jours. C'est que la jeunesse "dernier bateau," ma foi, est tout à fait singulière et rend la vie bien dure à ceux qui s'efforcent de l'amuser.

Dans les soirées, elle est presque lugubre, et le galant cotillon de nos pères n'est plus son fait.

Elle a une invincible tendance à coller aux chaises ; il faut se donner un mal du diable pour la secouer, l'émoustiller, la forcer en quelque sorte à s'égayer malgré elle.

Vous ne l'arrachez d'un coin que pour la voir s'affaisser dans un autre.

Et tenez ! à propos de coins, parlons d'une innovation due peut-être à l'habitude qu'ont prise les parents de ne plus chaperonner leurs filles dans le monde.

Je veux parler de ces apartés mystérieux dans l'embrasure des fenêtres, derrière les rideaux, dans un coin de corridor mal éclairé, jusque derrière les portes des chambres les plus désertes.

On dit des couples qui vont se cacher ainsi :—Ce sont des amoureux ! ou bien : C'est pour flirter !... C'est là la meilleure sinon l'unique raison pour rester au grand jour.

Il ne manque jamais de gens pour blâmer et critiquer vertement cet enfantillage ; mais il se trouve trop rarement quelqu'un d'autorisé pour en signaler l'inconvenance aux auteurs mêmes.

Oh ! la bonne réforme qui écartera ces rideaux, balayera ces dessous d'escaliers. La judicieuse prudence qui mettra de pauvres ingénues en garde contre une énormité qu'elles commettent innocemment.

J'aime encore mieux cette autre mode qui consiste à ouvrir les portes de la Tabagie, à y exhiber en guise de tentations des boîtes à cigares et tout l'attirail fumatoir... Ces messieurs, qui ne sont pas des Saint-Antoine, naturellement ne savent pas toujours résister à ce puissant appât. L'amphytrion par trop désintéressé de l'amusement de son monde et du succès de sa soirée, leur en donne souvent l'exemple tout le premier.

La conséquence en est que ces dames abandonnées au salon n'ont plus qu'une ressource pour tuer le temps : s'entretenir des vices masculins et médire de la race tant qu'elles peuvent.

C'est assez intéressant, mais un bon quadrille ou un flirtage en masse valent infiniment mieux sous tous les rapports.

Il reste encore à la maîtresse de maison, une fois toutes ces difficultés et ces ennuis évincés ou subis, la tache, parfois ardue, de veiller aux délaissés, de prévenir toute tentative de "tapisserie." Et c'est ici que sa bonté de cœur doit s'exercer et faire des prodiges.

J'ai connu une excellente femme qui, chez elle, tenait à honneur de faire aux filles laides ou mûres, une vraie vogue. Dieu sait au prix de quels efforts, cependant, et de quelles ardentes supplications elle leur envoyait la fine fleur des chevaliers qui ornaient son salon.

Ces soirées-là durent dans la grise vie de ses protégées des heures lumineuses. Cette pensée était sa récompense.

Ceux qui oublient ce premier devoir de l'hospitalité qui commande de s'oublier soi-même et défend de songer à s'amuser avant d'avoir vu le dernier de ses convives satisfait, en sont bien punis par le jugement sévère que portent sur eux toutes les *tapisseries* qu'ils n'ont pas su empêcher.

Un hôte mécontent est presque un ennemi.

Mme Dandurand.

LA VÉNÉRABLE MÈRE D'YOUVILLE

Les lignes suivantes sont extraites d'une lettre adressée au Siège Apostolique, il y a quatre ou cinq ans pour demander l'introduction de la cause de la Vénérable Mère d'Youville ; elles résument admirablement la vie et les œuvres de la fondatrice des Sœurs Grises et pourraient fournir des matériaux pour une légende du second nocturne du futur office.

La Nouvelle France ou Région du Canada, cultivée et arrosée par les vertus apostoliques, les travaux et les prières des évêques, des prêtres, des religieuses et des pieux laïques, semblable à un jardin du Seigneur, ne tarda pas à produire une fleur éclatante, Marie-Marguerite d'Youville, de laquelle il est permis d'affirmer que, dans les quatre états de vie par lesquels elle passa, elle a offert aux jeunes filles, aux mères de famille, aux veuves et aux religieuses un exemple insigne des vertus chrétiennes.

En effet, vivant de la foi, enracinée et fondée en la charité, elle commença très jeune encore, par aider pieusement sa mère devenue veuve ; puis, dans l'état du mariage, elle endura très patiemment de cruelles tribulations ; après la mort de son mari, s'appliquant avec zèle à réparer la fortune de la famille, et à élever ses deux fils, qu'elle mérita de voir ornés du sacerdoce, elle cherchait sa consolation uniquement dans les œuvres de religion et de miséricorde.

Après qu'elle se fut acquittée d'une manière digne d'éloges de soins si nombreux et si pénibles, toute embrasée d'un feu divin, méprisant le mépris et les dérisions du monde, elle se livra sans réserve au soulagement des nécessités du prochain ; et, s'adjoignant des compagnes dévouées, elle fonda avec l'approbation de l'autorité épiscopale, un nouvel institut de charité, pour recevoir dans un hôpital les pauvres, affaiblis par la vieillesse ou les infirmités, pour visiter les malades à domicile, pour prodiguer les témoignages d'une maternelle sollicitude aux orphelins, et surtout aux petits enfants rejetés par des parents inhumains.

Enfin, l'an 1771, ayant légué à ses filles comme un héritage inépuisable l'admirable confiance dont elle était animée à un degré extraordinaire envers la Providence du Père Eternel, elle rendit doucement son âme à Dieu ; et les fidèles n'eurent qu'une voix pour proclamer que sa mort avait été précieuse devant le Seigneur. Aussi des écrivains distingués par leur doctrine et leur savoir, n'ont pas hésité à assurer qu'elle a été tout à fait digne du titre de la Femme Forte, telle que le Saint-Esprit la décrit et la loue au livre des Proverbes.

UNE QUESTION ?

Voici celle que M. Alphonse Lusignan pose dans une de ses dernières chroniques :

Comment se nomme de son vrai nom, cet effort d'esprit qui monte l'échelle et la redescend, qui vous fait dire combien font deux fois quatre-vingt-treize et quatre-vingt-treize fois deux, qui vous promène de l'effet à la cause et de la cause à l'effet ? On me dit que M. Ernest Gagnon a publié des exemples de ce dont je parle, mais que je ne saurais vous nommer puisque je n'en sais pas le nom.

Ce ne sont pas des devinettes, ces jeux de mémoire si répandus dans nos campagnes : mais qu'est que c'est ? Je ne cherche qu'à m'instruire, et quand j'avoue mon ignorance je prie qu'on m'en sorte. Il y a quarante ans, tous les enfants du village de l'Assomption savaient par cœur et récitaient journellement cette *follerie* :

"Je m'en vas chez Minette pour chercher mes roulettes : Minette m'a dit qu'elle ne me donnerait pas mes roulettes sans croûtes.

"Je m'en vas chez mon père pour chercher des croûtes : mon père a dit qu'il ne donnerait pas de croûtes sans clefs.

"Je m'en vas chez ma mère pour chercher des clefs : ma mère a dit qu'elle ne me donnerait pas de clefs sans cuisses.

"Je m'en vas au veau pour avoir des cuisses : le veau a dit qu'il ne me donnerait pas de cuisses sans lait.

"Je m'en vas à la vache pour avoir du lait : la vache a dit qu'elle ne me donnerait pas de lait sans foin.

"Je m'en vas au pré pour chercher du foin : le pré a dit qu'il ne me donnerait pas de foin sans faulx.

"Je m'en vas chez le marchand pour chercher une faulx : le marchand a dit qu'il ne donnerait pas de faulx sans lard.

"Je m'en vas à la truie pour chercher du lard : la truie a dit qu'elle ne me donnerait pas de lard sans glands.

"Je m'en vas au chêne pour chercher des glands : le chêne a dit qu'il ne me donnerait pas de glands sans vent.

"Je m'en vas à la mer pour chercher du vent.
"La mer m'enventit ;
"J'enventis le chêne ;
"Le chêne m'englantit ;
"J'englantis la truie ;
"La truie m'enlardit ;
"J'enlardis le marchand ;
"Le marchand m'enfauchit ;
"J'enfauchis le pré ;
"Le pré m'enherbit ;
"J'enherbis la vache ;
"La vache m'enlaitit ;
"J'enlaitis le veau ;
"Le veau m'encuissit ;
"J'encuissis ma mère ;
"Ma mère m'enclénit ;
"J'enclénis mon père ;
"Mon père m'encroûtit ;
"J'encroûtis Minette ;
"Et Minette me rendit mes roulettes."



Jeudi, 14 Mai 1891.

NOTES D'OTTAWA

Le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, à la chambre des communes, s'est terminé lundi par le discours de M. Charlton, puis l'adresse a été votée à l'unanimité. L'opposition ne semble pas pressée de mesurer ses forces, contre l'attente générale, surtout après tout ce qui a été dit le lendemain des élections. La séance de lundi (4 mai) a donc été de courte durée.

*
* *

Mardi, la discussion a fait place aux propositions dont avis avait été donné par les députés.

L'hon. M. LaRivière demande, appuyé par M. Dupont, copie de toute correspondance, pétitions, mémoires et autres documents soumis au conseil privé, au sujet de l'abolition de l'usage officiel de la langue française et des écoles séparées dans la province de Manitoba.

En faisant cette motion, M. LaRivière dit qu'avant son entrée dans la Confédération, la province du Manitoba avait son système établi d'écoles séparées et jouissait de l'usage officiel de la langue française comme dans la province de Québec. La constitution accordée à la province du Manitoba a sanctionné cet état de choses et indiqué les procédures à suivre dans le cas où les droits et privilèges des catholiques et Canadiens-français seraient maintenus. Ces procédures sont le recours au Conseil Privé, aux cours de justice et au parlement du Canada. La législature du Manitoba, en 1890, a vôté l'abolition de l'usage officiel de la langue française et la suppression des écoles séparées.

M. LaRivière proteste contre cet acte inconstitutionnel de la législature du Manitoba. La validité de cet acte est aujourd'hui attaquée devant les cours de justice, et M. LaRivière dit qu'il n'entrera pas aujourd'hui dans les détails de la question. Tout ce qu'il désire pour le moment, c'est d'obtenir la production des documents qu'il demande, afin que la chambre puisse être en état de discuter et décider la question avec pleine connaissance de cause. Par la production de ces documents, la chambre verra que les droits de la minorité ont été foulés aux pieds, et il sera alors de son devoir d'apporter le remède nécessaire à cet abus.

La motion de M. LaRivière est adoptée à l'unanimité.

*
* *

Au sénat, l'hon. M. Girard a demandé la production des mêmes documents, en donnant les avis suivants :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre copie de tous documents soumis au Conseil Privé et sur lesquels action a été prise, en rapport avec l'acte passé par la législature de la province du Manitoba, abolissant l'usage officiel de la langue française dans cette province.

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre copie de tous documents soumis au Conseil Privé au sujet de l'abolition des écoles séparées, et sur lesquels action a été prise en rapport avec l'acte passé par la législature de la province du Manitoba abolissant les dites écoles séparées ou modifiant en quelque manière le système en vigueur avant mil huit cent quatre-vingt-dix.

*
* *

L'hon. M. Joseph Tassé, que Manitoba peut compter au nombre de ses amis les plus dévoués et qui est presque manitobain lui-même, puisque son respectable père habite Saint-Boniface, veut aussi de son côté, nous aider dans la défense de nos droits ; et c'est dans ce noble but qu'il a donné avis de la proposition suivante :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette chambre tous les documents qui ont trait aux conditions auxquelles le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest ont consenti d'entrer dans la Confédération, notamment en ce qui regarde la reconnaissance officielle de la langue française.

Voici un extrait du discours que l'honorable sénateur a fait à la séance du 1er mai :

....

En terminant ces remarques, laissez-moi dire que j'ai été heureux de pouvoir élever la voix pour la première fois ici dans la langue que je connais le moins imparfaitement. Conscient comme je le suis des beautés de cette langue qui nous a donné Shakespeare et Byron, de cette langue qui est parlée aujourd'hui par des millions d'hommes libres, il est naturel que je sois fier avant tout de la langue que ma mère m'a apprise et que la constitution de mon pays me permet de parler. Je ne puis non plus oublier que c'est le Sénat qui nous a donne ce que l'on veut nous faire perdre aujourd'hui : la reconnaissance de notre langue au Nord-Ouest. Je n'ai de haine contre personne, je veux travailler avec tous dans l'intérêt commun. Ayant représenté pendant huit années la capitale du pays, j'ai appris à apprécier beaucoup des admirables qualités de ceux qui n'ont ni mon sang ni mes croyances ; mais laissez-moi proclamer que la paix et la bonne entente nous sont indispensables pour mener à bonne fin l'œuvre de la Confédération. Ne perdons pas notre temps en des luttes stériles. Bâtissons sur l'amour et non sur la haine. La haine détruit, l'amour sauve et édifie. Or, la bonne entente, nous ne pouvons l'avoir que dans le respect des droits de chacun. Pour arriver à ce but, j'ai foi dans le bon sens, dans l'esprit de justice du peuple, j'ai foi dans les lumières de ceux qui le gouvernent. J'ai foi que les chefs sauront s'élever au-dessus des clameurs des factions et pratiquer dans toute leur plénitude les *equal rights*, un mot dont on a beaucoup abusé. J'ai foi qu'ils sauront comprendre que l'élément français n'est pas comme vient de l'écrire M. Goldwin Smith, dans un livre saturé de fiel et de francophobie, un élément de faiblesse, mais un élément de force pour le Canada, et qu'aucune race n'est plus fortement enracinée dans le sol ou n'est plus intéressée que la nôtre dans le maintien de la Confédération. Les Normands, nos pères, ont gravé au frontispice de l'Angleterre, en lettres ineffaçables, ces mots sublimes, "Dieu et mon Droit." Restons fidèles à cette fière devise que l'Angleterre a promenée sur ses étendards jusqu'aux extrémités du globe, et le Canada, devenu le fidèle dépositaire du droit et des principes de l'éternelle justice, marchera sûrement vers ses grandes destinées.

*
* *

Dans sa réponse à M. Watson, Sir John Thompson répondit que le gouvernement fédéral a payé les frais dans les causes mises devant les tribunaux pour attaquer la validité des lois scolaires. Cette réponse parut scandaliser fort le député de Marquette.

*
* *

L'hon. M. LaRivière a donné avis de l'introduction d'un acte d'incorporation pour la compagnie du chemin de fer Ontario et Rivière la Pluie. Il a aussi présenté une requête des méthodistes de Morris, demandant l'abolition de la fabrication et de la vente des liqueurs enivrantes en Canada.

*
* *

A la séance de mercredi, la chambre a été ajournée jusqu'à lundi le 11 courant. La fête de l'Ascension tombant jeudi l'ajournement est devenu nécessaire. Les mesures du gouvernement seront introduites lundi, ce sera le commencement sérieux de la session.

*
* *

Voici ce que nous lisons dans *Le Pionnier*, de Sherbrooke :

" La question des écoles du Manitoba est déjà sur le tapis. Nos frères de la Province des prairies ont un digne et dévoué champion dans la personne de M. LaRivière, député de Provencher. Les épreuves qu'ils subissent en ce moment sont dues, malheureusement en grande partie, au fait qu'ils n'ont pas été suffisamment fidèles au drapeau politique de ce patriote éminent.

" Le ministère Greenway ne serait jamais venu au pouvoir, si certains meneurs libéraux de la province de Québec n'avaient pas semé la zizanie parmi nos compatriotes qui étaient jusque là restés groupés sous la direction de leur digne chef, M. LaRivière."

Cette question des écoles de Manitoba promet d'exciter des débats assez virulents.

M. LaRivière, député de Provencher et le chef attitré de nos frères de la Province des Prairies, a demandé la production de tous les papiers officiels qui se rattache à cette affaire. Il a fait un discours modéré et d'une logique irrésistible. Il a parlé en vrai patriote et en diplomate prudent qui connait les difficultés du terrain sur lequel il doit marcher. En l'écoutant, on reconnaissait l'homme sincère qui veut réellement le succès de la belle cause dont il est le champion.

Les amis véritables de cette cause ont vivement regretté l'intervention du député d'Ottawa, M. Devlin. M. Devlin est un jeune député irlandais rempli de fougue et de talent, mais qui aurait mieux fait de ne pas s'immiscer dans cette lutte, du moins en la manière qu'il l'a fait. Il a prononcé un discours à l'emporte-pièce, qui n'avait nullement sa raison d'être dans le moment. Au risque de tout briser et de tout compromettre, il s'est laissé entrainer sur les terrains les plus dangereux. On eut dit qu'il voulait absolument réveiller tout ce qu'il y a de fanatisme anti-catholique et anti-français dans la Puissance. Un ennemi juré de nos compatriotes de Manitoba n'aurait pas agi autrement pour gâter leur cause et neutraliser les efforts de leur député et défenseur naturel, M. LaRivière.

Il est difficile de croire que M. Devlin ait voulu jouer le rôle d'un traître en cette circonstance, mais sa conduite n'en prête pas moins à la plus sévère critique.

M. LaRivière en prononçant son discours n'a pas oublié un seul instant que notre race est en minorité non-seulement à Manitoba, mais dans la confédération en général et que la majorité de la Chambre, à laquelle il s'adressait, est composée d'anglais et de protestants.

M. Devlin semblait au contraire ne viser qu'à l'effet oratoire et c'est plutôt une harangue de hsting qu'il a prononcée qu'un discours parlementaire. Il a plutôt cherché à faire du capital politique, qu'à servir une bonne cause. Plus nos compatriotes auront de semblables interprètes aux Communes, moins notre influence se fera sentir.

Un ennemi déclaré vaut presque toujours mieux qu'un ami maladroit.

*
* *

Le *Globe* accorde au gouvernement une majorité de 26 sur un vote strictement de parti.

C'est un grand progrès sur les premiers jours qui ont suivi les élections, où nos adversaires réclamaient une majorité pour M. Laurier.

Vous verrez que d'ici à quelque temps, ils vont aller jusqu'à 30, et même à 40.

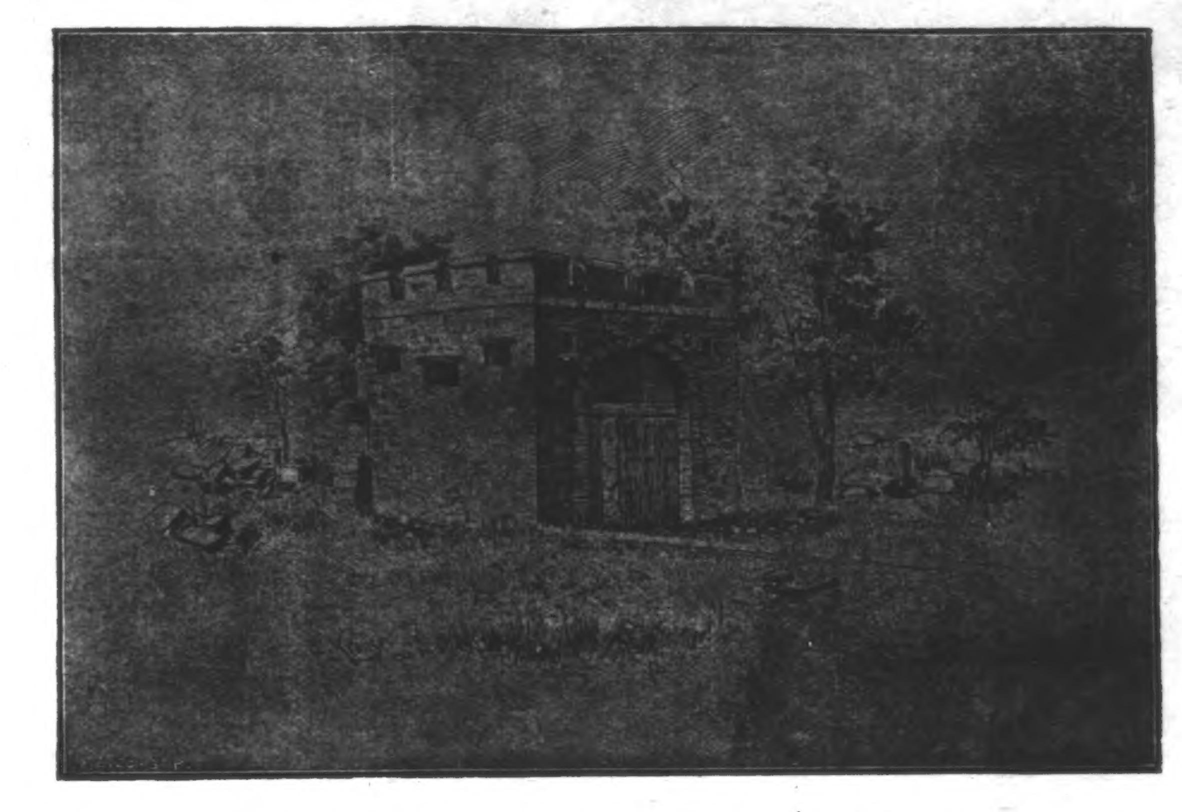
*
* *

Le sénateur Haythorne est mort au Grand Union vendredi. Il souffrait d'une inflammation des poumons depuis une dizaine de jours. Le sénateur Haythorne a émigré d'Angleterre à l'Ile du Prince-Edouard en 1842.

Le défunt a pris une part importante au mouvement politique et à toutes les affaires publiques dans l'Ile du Prince-Edouard. Il a été premier ministre de cette partie du pays, et c'est grâce à ses efforts vigilants que l'Ile du Prince-Edouard est entrée dans la Confédération canadienne. Après avoir accompli cette œuvre, il fut appelé au Sénat par Sir John Macdonald.

*
* *

Jamais on a vu à Ottawa autant de requêtes en faveur de la prohibition, c'est un véritable déluge ; la chambre en est inondée. La grande majorité est envoyée par les différentes congrégations protestantes de toutes les parties du pays. Il y en a eu 59 vendredi dernier et une centaine samedi, sans compter 83 qui ont été adressées au Sénat. Trois membres du cabinet ont présenté de semblables requêtes.



CE QUI RESTE DU VIEUX FORT-GARRY (À WINNIPEG).

LA SAINT-ALEXANDRE

Tous les pavillons sont déployés, Saint-Boniface est en liesse : c'est aujourd'hui, mardi, la célébration de la fête patronale de notre premier pasteur remise du 3 courant.

Notre population ne manque jamais l'occasion de témoigner son profond attachement à son vénérable archevêque et la démonstration d'avant hier vient d'en fournir encore une preuve éclatante et des plus sensibles.

Dans la matinée, il y avait messe solennelle à la cathédrale, Sa Grandeur assistant parée au trône. Le Rév. M. Giroux, curé de Sainte-Anne, officiait, assisté des RR. MM. Pelletier, curé de Saint-Joseph, et Jutras, curé de Saint-Pie. L'église était remplie, et on remarquait dans le chœur nombre des membres du clergé séculier et régulier de l'archidiocèse. Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. Père Lecomte, S. J. La délicatesse du sujet à traiter a trouvé en lui un habile interprète, et tous n'ont eu qu'une voix pour le dire.

A une heure et demie de l'après-midi il nous était donné d'assister à un spectacle unique, dans le parterre du Pensionnat : des centaines d'enfants accourus de divers endroits de la province venaient exprimer leurs sentiments d'affection à l'éminent prélat qui a tant fait et continue à tout faire pour la cause de l'éducation dans ce pays. Parlant au nom de tous, Melle Anna Beaupré lut l'adresse suivante :

Monseigneur,

Il est une page au *Livre Sacré* que les enfants surtout recueillent avec amour ! Jésus traversant la Judée, versant partout la lumière et la douceur, voyait les foules se presser autour de Lui. Pensif, contemplant cette anxieuse multitude, ce Bon Jésus abaissait surtout des regards de prédilection sur les enfants qui lui tendaient leurs petits bras et, douce parole qui dut tomber en un rayon d'espérance sur la sombre nuit de l'attente : *Laissez*, dit-il, *venir à moi ces petits enfants !*

Comme le *Divin Sauveur*, vous avez la bienveillance, Monseigneur, qui donne la confiance à ceux qui vous approchent ; mais comme Lui, bien particulièrement, c'est à la jeunesse que vous ouvrez les trésors de votre cœur de Père et de Pasteur ; votre main est toujours levée pour la bénir et la protéger, et c'est d'une manière bien solennelle qu'en ces derniers temps surtout, si menaçants pour vos chers petits agneaux, votre énergique et puissante parole a redit : Laissez les venir ! Laissez venir à moi ces enfants au front pur, à l'âme transparente ! Et nous sommes venus, de toutes parts, Monseigneur, heureux de vous apporter des cœurs pleins de respect, d'affection, de gratitude et de vœux ; pleins surtout de la promesse que nos voix émues vous font en ce moment : *Plus on* voudra nous ravir à la houlette de notre Sainte Mère l'Eglise, plus nous *serrerons nos rangs* autour de notre Vénéré Archevêque, son si digne et si intrépide *représentant !* Car si près de nous que gronde la tempête, auprès de vous, notre Père et Protecteur, le ciel est toujours serein. Nous sera-t-il permis, Monseigneur, d'espérer que Votre Grandeur voudra bien ajouter au bonheur de ces groupes joyeux, en ayant pour agréable le filial cadeau qu'ils sont déjà si heureux de lui offrir. C'est vers N. D. du Saint-Rosaire que vous avez dirigé les supplications de votre peuple, Monseigneur. Puisse cette douce Reine de Mai sourire aux vœux de tant de cœurs reconnaissants, et vous, Monseigneur, couronnez, s'il vous plait les faveurs de ce jour en bénissant vos enfants réunis.

Le cadeau auquel il est fait allusion dans l'adresse consiste en un groupe de trois statues magnifiques représentant la Sainte Vierge remettant le chapelet à Saint-Dominique et Sainte-Catherine de Sienne en recevant un de l'Enfant Jésus.

Puis chaque école vint déposer son tribut des plus belles fleurs aux pieds de Sa Grandeur.

Voici quelles étaient les écoles représentées :

	Nombre d'enfants
Pensionnat de Saint-Boniface	215
Académie Provencher	120
Ecole Industrielle	67
Saint-Norbert	56
Orphelinat de Saint-Boniface	40
Saint-François-Xavier	26
Sainte-Anne	22
Total	546

Du pensionnat tout le monde se rendait à la cathédrale où avait lieu un salut solennel. C'était un beau spectacle de voir plus de six cents enfants réunis aux pieds des autels pour remercier Dieu des bienfaits dont ils sont comblés et le prier pour celui qui est à la fois pour eux père et pasteur. Monseigneur fit une courte allocution exprimant tout le bonheur, toute la joie qu'il ressentait. Son grand désir, c'est que l'éducation chrétienne qui est donnée à nos enfants soit appréciée comme elle doit l'être. En effet, ils sont peu nombreux ceux qui sont aussi bien partagés que nous sous ce rapport.

Dans la soirée il y avait une charmante séance au pensionnat. C'est malheureux que la salle ne soit pas plus spacieuse, il y avait foule, et, naturellement, malgré la meilleure volonté possible tous n'ont pu trouver place.

Nous donnons ci-après le programme qui a été rendu parfaitement. Les différents tableaux vivants ont été des mieux réussis :

PROGRAMME.

ENTRÉE—Triumphal March........ (Kunkel)
Delles G. LaRivière et A. Kittson.

ADDRESS—Delle N. McCaffrey.

DUO—In the Starlight.................. (Glover)
Soprano, Delles N. Clarke, R. Belanger.
Alto, Delles L. Marion, L. Clarke.
Au piano, Delle R. Bédard.

CANTATE—Boutons, feuilles et fleurs......
......(Hommage de fête)
Au piano, Delle G. LaRivière.

LA RADIEUSE.

Delles C. Blais, E. Cyr, A. Gingras.

LA BERGÈRE DE LOURDES.

PERSONNAGES.

Bernadette........................ A. Despars
Louise Soubirous, sa mère.. C. Blais
Marie, sœur de Barnadette.. A. Kittson
Jeanne Abadie, leur voisine et amie.................... J. Guay
Croisine, Blaisette, Marthe, Carlotta, Bathilde, Geneviève, Suzanne, Mathilde, Claire } Petites filles de Lourdes.. M. Cinq-Mars, M. Parenteau, B. LaRivière, B. Gow, A. Parent, S. J. Isbister, E. Martin, H. McCaffrey, N. Clarke
Madame de Walstein.............. J. Jutras
Marie Sophie, Gisèle, aveugle } Ses filles G. LaRivière, A. Girard
Miss Ketty, gouvernante des demoiselles............ E. Cyr
Lina, suivante des demoiselles.................... J. D'Eschambault
Mère Katharina, mère de Pétronnella.............. E. Dupuis
Pétronnella, fermière au domaine de W.............. J. Peterson
Nanny, Hilda, Frieda, Annina, Ludunna } Ses filles........ C. Pike, M. Vincent, R. Blais, A. Gingras, R. Belanger
Gertrude, voisine.............. M. McDougall
Une jeune fille représentant N. D. de Lourdes.. .... M. A. Mousseau
Quelques anges.
Personnages de la procession.

(Entre acte)—Les Sourires du Bon Dieu..
......(Perivier)
Delle M. J. McDougall.
Au piano, Delle A. Gingras.

TRIO—Le Bal enfantin........................
......(Aubéry de Bouilly)
Delles C. Jean, M. Parenteau,
B. LaRivière.

GRAND-CHŒUR—La fête des Cœurs... (Riga)
Solo, Delle J. Jutras.

ADRESSE—Delle E. Cyr.

SORTIE—God save the Queen...... ....

Comme le programme l'indique, il y eut deux adresses présentées. Voici l'adresse française lue par Melle Cyr :

A Sa Grandeur
Monseigneur A. A. Taché,
Archevêque de Saint-Boniface.

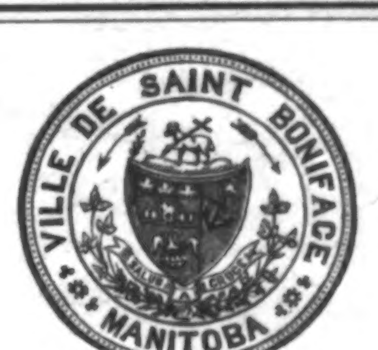
Monseigneur,

En faisant écho, hier soir au joyeux carillon annonçant enfin l'entrée de votre belle et chère fête de Saint-Alexandre, nos cœurs battaient du filial espoir que ce jour si impatiemment attendu serait long et heureux ! Pour heureux, Monseigneur, nous n'avons qu'à en remercier le ciel : car si les heures se sont enfuies trop tôt, oh ! combien elles nous ont été douces ! Trois fois, elles nous ont ramenées aux pieds de notre Vénéré Archevêque et Père et les émotions que nous en avons rapportées disent assez que ces heures fortunées ne sont point de celles qui passent sans retour ! Oh, puisse le ciel attacher des bénédictions à nos vœux, Monseigneur. Puisse-t-il écarter de votre cœur d'apôtre et de Père, l'épine cruelle qui le blesserait ; qu'il donne du succès aux saintes causes qui le préoccupent ; et vos enfants, Monseigneur, conservant dans leurs cœurs le souvenir des grandes choses dont elles sont les heureux témoins, vous en béniront à jamais.

C'est dans l'émotion de cette consolante espérance que vos enfants du Pensionnat vous prient, Monseigneur, de les bénir encore une fois.

Ça été le digne couronnement de cette belle fête de notre bien-aimé premier pasteur.

Nous sommes très heureux de pouvoir dire que Sa Grandeur n'est pas trop brisée par les fatigues de la journée de mardi. Son retour complet à la santé et encore maints retours de la Saint-Alexandre, ce sont là nos vœux, les vœux de tous. *Ad multos annos !*



REGLEMENT No. 95.

AVIS

EST DONNÉ par les présentes que le Conseil de Ville de la Corporation de la Ville de Saint-Boniface a, le mercredi, 15 avril A. D. 1891, lu pour la seconde fois un Règlement étant le Règlement No. 95, intitulé : " Règlement No. 95 de la Corporation de la Ville de Saint-Boniface, aux fins d'assister la compagnie dite *The Norwood Bridge Company* dans la construction d'un pont sur la Rivière Rouge, depuis un certain endroit dans le Quartier Un de la Cité de Winnipeg, à un certain endroit dans le Quartier Quatre de la Ville de Saint-Boniface, par la livraison à la dite Compagnie de débentures de la dite Municipalité au montant de trente-cinq mille piastres ; "

Que le but du dit Règlement est d'assister la dite Compagnie dans la construction d'un pont sur la Rivière Rouge, aux endroits ci-avant spécifiés, par la livraison à la dite Compagnie de débentures de la dite Municipalité au montant de $35,000, 00, les dites débentures devant être remboursées à l'expiration de quinze ans à être computés du 31 décembre A. D. 1891, et portant intérêt à compter de la dite date, au taux de six par cent par année ; la dite Compagnie devant d'abord s'obliger par écrit à avancer à la dite Municipalité toutes sommes qui seront suffisantes à acquitter tous les paiements en principal et intérêts qui deviendront dus sur les dites débentures en vertu du dit Règlement, et la dite Ville s'engageant à rembourser les dites avances à la dite Compagnie, à certains termes et sous certaines conditions ;

Que le vote des électeurs pour ou contre le dit Règlement sera reçu

JEUDI, LE QUATORZIÈME JOUR DE MAI A.D. 1891,

de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi, aux endroits suivants tous situés dans la Ville de Saint-Boniface, à savoir :—

Pour le Quartier Un,—Au St. Lawrence Hall ;
Pour le Quartier Deux,—A ou près de la résidence de M. P. Fabien Soucy ;
Pour le Quartier Trois,—A l'Hôtel-de-Ville ;
Pour le Quartier Quatre,—Aux bureaux de " L'Agriculteur."

Le soussigné fournira aux électeurs qui en feront la demande, copie du dit Règlement dans les langues Anglaise et Française.

Daté en l'Hôtel-de-Ville, en la Ville de Saint-Boniface, ce vingt-unième jour d'Avril A.D. 1891.

JOSEPH C. AUGER,
Greffier du Conseil
de la Corporation de la
Ville de Saint-Boniface.

3i 22.4

BY-LAW No. 95.

NOTICE

IS HEREBY GIVEN that the Town Council of the Town Corporation of St. Boniface did, on Wednesday, the Fifteenth day of April A.D. 1891, pass the second reading of a By-Law No. 95, intituled " By-Law No. 95 of the Corporation of the Town of St. Boniface, for the purpose of aiding and assisting The Norwood Bridge Company, in the construction of a bridge over the Red River from a certain point in Ward One of the City of Winnipeg, to a certain point in Ward Four of the Town of St. Boniface, by the delivery to the said Company of Debentures of the said Municipality to the amount of thirty-five thousand dollars " ;

That the object of the said By-Law is to aid and assist the said Company in the construction of a bridge over the Red River at the places herein before mentioned, by delivering to the said Company Debentures of the said Municipality to the amount of $35,000.00 ; said Debentures to be repaid fifteen years after the 31st of December A.D. 1891, and to bear half-yearly interest, from said 31st day of December 1891, at the rate of six per cent per annum ; the said Company to first enter into a written agreement whereby they shall be bound to advance to said Municipality such sums as shall be sufficient to meet all payments of principal and interest as the same become due on said Debentures under said By-Law ; and the said Town agreeing to repay said advances to said Company upon certain terms and conditions set out in said By-Law ;

That the vote of the Electors for or against the said By-Law will be taken on

THURDAY, THE FOURTEENTH DAY OF MAY A.D. 1891,

between nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon, at the following places in the Town of St. Boniface, that is to say :—

For Ward One,—At the St. Lawrence Hall ;
For Ward Two,—At or near the residence of Mr. P. Fabien Soucy ;
For Ward Three,—At the Town Hall ;
For Ward Four,—At the Office of " L'Agriculteur."

Printed copies of the said By-Law in both the French and English languages may be procured upon application to the undersigned.

Dated at the Town Hall, at the Town of St. Boniface, this twenty-first day of April A.D. 1891.

JOSEPH C. AUGER,
Clerk of the Council
of the Corporation of the
Town of St. Boniface.

LA CONVENTION CONSERVATRICE

Les officiers de l'Association Conservatrice de Manitoba ont convoqué une grande assemblée qui se réunira en convention à l'Hôtel de Ville de Winnipeg, le 17 juin prochain. Les 38 divisions électorales que compte la province devront envoyer cinq délégués chacune.

Nous esperons que les divisions françaises ne resteront point en arrière. Cette convention a pour but l'organisation qui doit se faire en vue de la prochaine lutte électorale. Ce n'est point tant à l'esprit de parti que nous en appélons qu'à la nécessité impérieuse qui s'impose à nous tous de travailler de toutes nos forces pour renverser l'administration persécutrice qui nous gouverne. Il y a encore un mois, qu'on y songe et qu'on agisse : il y va de nos plus chers intérêts.

LES LANGUES MORTES

On discute actuellement dans la presse européenne l'opportunité de l'étude des langues mortes dans les maisons d'éducation.

Nous est avis que les quelques considérations suivantes cueillies dans un grand journal français sont pleines de justesse et de bon sens :

Il est de toute évidence que l'étude des langues mortes ne peut être qu'excellente. Mais cet enseignemennt est absolument inutile aux trois quarts des élèves qui l'ont suivi. Je connais de braves commerçants qui sont bacheliers et qui ne savent plus un mot de latin et qui aimeraient beaucoup mieux avoir appris des langues vivantes qu'ils n'auraient pas oubliées.

Que les partisans du passé protestent tant qu'ils voudront et nous prédisent une decadence prochaine, cela importe peu.

Les résultats visibles sont que les parents qui, de prime abord, n'auront point l'intention de faire de leurs fils des avocats, des médecins ou des artistes, ne se verront pas placés, comme actuellement, dans l'alternative, ou de leur donner l'instruction restreinte de l'enseignement français ou de leur faire passer dix ans sur les bancs du collège.

Enfin, l'enseignement français ne jetterait point sur le pavé, comme l'enseignement actuel, des milliers de petits savants qui, fiers de leur littérature de perroquets, jugent indigne d'eux d'entrer dans le commerce ou dans l'industrie, ou dans l'agriculture, et augmentent l'armée déjà si nombreuse des fonctionnaires et des déclassés.

EXAMENS UNIVERSITAIRES

Les examens universitaires sont commencés lundi dernier à Winnipeg. Les candidats sont plus nombreux que jamais auparavant ; on en compte 175.

Le Collège de Saint-Boniface est représenté par 14 élèves, le Collège St John, par 21, le Collège Manitoba, par 68, le Collège Weslay, par 23, le Winnipeg Collegiate Department, par 12, venant d'ailleurs, 15, les candidats pour prix Isbister, 22

Il y en a 27 qui se présentent pour le dernier examen, 25 pour le second, 46 pour le premier et 41 pour l'examen préliminaire.

Il y en a 11 qui passent leurs examens en médecine, et 3 leurs examens en droit.

Voici les noms de ceux de nos jeunes amis du collège de Saint-Boniface qui aspirent aux honneurs universitaires :

Dernier examen—MM. Roger Goulet, Wilfrid Jubinville et Joseph Samson.

Deuxième examen — MM. Joseph Dubuc, Gustave Jean et Alexandre LaRivière.

Premier examen — MM. Edmond Buron, Joseph Bernier, Joseph Clément et Fortunat Létourneau.

Préliminaires—MM. Joseph Trudel et Jean-Baptiste Beauparlant.

Médecine—M Joseph Ryan.

Nous avons confiance que nos jeunes amis, restant fidèles à leur passé et à celui de leurs aînés, obtiendront maintes couronnes. Ils ont nos meilleurs souhaits.

SOURCES DE CRIMES

La commission des prisons de la province d'Ontario vient de présenter un rapport très intéressant ; elle attribue les différentes sources de crimes aux influences suivantes :

1o Absence de contrôle de la part des parents ; manque d'éducation de famille dû à la coupable négligence des parents ; indifférence des parents à remplir leurs devoirs et l'influence des mauvais milieux.

2o Intempérance (directement ou indirectement).

3o La transmission par hérédité de mauvais sentiments, associée au mauvais entourage.

4o La paresse, c'est-à-dire le dégout du travail et la volonté de faire aussi peu de travail que possible. De la paresse, comme de l'ivrognerie, il est difficile de décider si on doit la considérer comme cause ou comme effet. On peut certainement, dans beaucoup de cas, l'attribuer au manque d'éducation. L'enfant à qui on permet de faire ce qu'il veut jusqu'à l'âge de quinze ans, n'acquerra que difficilement le goût du travail.

5o L'Ignorance.—Il est à craindre qu'un grand nombre d'enfants grandissent dans l'ignorance de ce que de bons citoyens doivent connaître.

6o Le besoin exagéré des richesses, ou celui d'obtenir assez d'argent pour satisfaire aux désirs extravagants et aux prodigalités, qui aujourd'hui, prévalent sur ce continent est dans beaucoup de cas une cause de crime.

7o La négligence de ces devoirs de la part de l'Etat ou de la société, sous toutes ses formes d'organisation, est grandement responsable de l'augmentation des crimes et des vices.

8o Enfin l'importation dans le pays de personnes incapables d'adopter nos conditions d'existence.

Nouvelles Religieuses

Demain, à la cathédrale, sera chanté un service solennel pour le repos de l'âme du Rév. Père Lory, S. J.

Samedi est un jour de jeûne d'obligation.

On annonce la mort du Révérend Eudore Cadot, curé de Saint-Colomban, comté des Deux-Montagnes. Il a succombé à la pthisie galopante après deux mois de maladie. Il était né à Saint-Félix de Valois, le 2 octobre 1858, fit ses études au collège Saint-Joseph d'Ottawa, chez les RR. PP. Oblats, fut ordonné prêtre le 31 août 1884, par Sa Grandeur Mgr Fabre, fut successivement vicaire à Notre-Dame de Grâce, Saint-Vincent de Paul (Ile Jésus), aux Cèdres, à Contrecœur et enfin à Saint-Vincent de Paul de Montréal.

On annonce la mort de M. l'abbé Henri Julien, curé de Saint-Léonard d'Aston, comté de Nicolet.

Les journaux de Terreneuve nous apprennent la mort du Rév. F. V. P. O'N. Boyd, arrivée à la Baie Saint-Georges, il y a environ trois semaines. M. Boyd a passé plusieurs années au collège Saint-Joseph. De Memramcook, il passa à l'Ile du Prince-Edouard où il fut ordonné prêtre par Mgr McIntyre. Il fut successivement professeur au collège Saint-Dunstan, vicaire à Summerside et curé aux Iles de la Madeleine. Du diocèse de Charlottown, il passa à Terreneuve, où il fut curé d'une importante mission.

Choses et Autres

Voici le résultat des élections du barreau de Québec :
Bâtonnier, hon. J. B. Blanchet, C. R., élu pour la troisième fois.
Syndic. M. A. Robitaille.
Trésorier, M. D. J. Montambault, C. R.
Secrétaire, M. J. E Prince.
Conseil, l'hon. F Langelier. MM. J. Dunbar, C R. ; C. A. Pentland, C. R. ; J. Malouin, C. R ; T. C. Casgrain, C. R. ; E. J. Flynn, M. P. P. ; I. N. Belleau, C. R ; C. Darveau.

Le tonnage des vaisseaux qui sont passés par le canal du Sault Sainte-Marie, l'année dernière, est de 22 pour cent plus élevé que le tonnage de ceux qui sont passés par le canal de Suez. En 1890, 3,389 vaisseaux d'un total de 6,890,000 tonnes sont entrés dans le canal de Suez, tandis que 10,557, d'un total de 8,454,435 tonnes sont entrés dans le canal du Sault Sainte-Marie.

Le Maryland se prépare à rendre un éclatant hommage à la mémoire de son fondateur et premier gouverneur. Un splendide monument vient d'être érigé à l'endroit même où fut célébrée la première messe dans le Maryland et où Léonard Calvert jura à Dieu et à la Vierge Marie de fonder une ville. L'inauguration de ce monument aura lieu le 3 juin avec grande pompe.

Les Chevaliers du Travail de Québec organisent une grande procession pour le 1er septembre. On veut faire ce jour-là une imposante démonstration ouvrière. Toutes les villes du Canada seront invitées à envoyer des délégués ; le maire de Québec va être prié de proclamer que le 1er septembre sera un jour de fête civique.

Le ministre de l'intérieur a commandé un monument pour être érigé sur le tombeau de Pied de Corbeau, chef des Pieds-Noirs au Nord-Ouest. On veut par là montrer aux sauvages de quelle manière a été appréciée la loyauté de ce chef redoutable durant la révolte de 1885.

La nouvelle se confirme que la récolte de blé sera très mauvaise cette année en Europe.

Nicolet se propose de fêter le patron du Canada par une grande démonstration.

De tous les pays du monde, c'est la France qui a le plus d'argent en circulation ou dans ses coffres : $900,000,000 en or, $700,000,000 en argent et $96,000,000 en papier. Les Etats-Unis viennent ensuite avec $702,018,869 en or, $482,000,000 en argent et $440,000,000 en papier. L'Inde vient en troisième, puis l'Allemagne, la Russie ; l'Angleterre vient en sixième avec $550,000,000 en or $100,000,000 en argent et $64,000,000 en papier. Le Canada occupe le septième rang avec $16,000,000 en or, $5,000,000 en argent et $40,000,000 en papier.

NOCES DE CRISTAL

M. le Dr J. H. O. Lambert célébrait hier ses quinze années de mariage. Nombre d'amis se sont rendus chez lui dans la soirée pour le féliciter ainsi que sa digne épouse au sujet de ce joyeux anniversaire. Les présents ont été nombreux et des plus jolis.

Chronique Locale.

—Voyez la nouvelle annonce de M. Walsh.

—Le trottoir conduisant à l'Ecole Industrielle est terminé.

—M. François Parent, de Saint-Joseph, a semé 300 minots de blé, et M. Dionne, du même endroit, en a semé 500

—L'on nous prie d'annoncer une réunion de l'Association Saint-Jean-Baptiste pour dimanche à 2 heures p m., à l'Hôtel de Ville, pour l'élection des officiers et autres affaires importantes.

—M. Louis Bouche, son fils et deux domestiques sont arrivés de Lille, France, la semaine dernière. M. Bouche a fait l'acquisition de la propriété Franchon à LaBroquerie et il est allé hier en prendre possession.

—Les travaux du recensement pour le district de Provencher touchent à leur fin ; cette semaine, les énumérateurs des municipalités de Youville, Cartier, Saint-Norbert, DeSalaberry et Hespeler ont envoyé leurs rapports, et il est probable que la semaine prochaine il sera terminé.

—Faits Évidents :—Ce serait une bonne chose de vous rappeler, quand vous achèterez dans les épiceries que Anderson & Lemieux ont un assortiment complet d'épiceries et provisions de choix, et que pour thés et cafés c'est la place par excellence. Au No. 245 rue Principale, Winnipeg.

—M. Adolphe Turner, marchand de grains, farines, etc, désire faire savoir qu'il a repris son commerce de détail tout en continuant à s'occuper du gros. Il invite ses anciennes pratiques de la ville et des campagnes environnantes à venir lui faire une visite. Ses prix sont toujours des plus modérés et satisfaction assurée à tous. 3i

—Nous n'avons pas eu de malle venant de l'est lundi, mardi et mercredi. Un accident est arrivé au train express dans la région du Lac Supérieur. Un feu de forêt ayant détruit un pont, la locomotive, le char à bagage et deux chars de passagers sont tombés dans une coulée. Un homme a été tué et quatre blessés.

—Nous apprenons que M. Henri Turcot, de Saint-Joseph, a été victime d'un désastreux incendie. Sa maison et deux hangars contenant tous ses instruments aratoires ont été consumés. Un individu qui est accusé d'avoir mis le feu a été arrêté.

A Saint-Jean-Baptiste, le feu a détruit l'étable de M. Fontaine et une paire de bœufs. Cet incendie a été causé par la pipe.

—Nous regrettons d'apprendre que lundi après-midi vers les 3 heures, la maison qu'habitait M. Edmond Germain à Lower Fort-Garry soit devenue la proie des flammes. Il n'y a eu rien de sauvé en fait de ménage, linge, etc. C'est une perte sèche pour M. Germain vu qu'il ne portait pas d'assurance, étant allé demeurer en cet endroit ces jours derniers.

NAISSANCE

MAGER—En Saint-Boniface, le 3 courant, Madame Victor Mager, un garçon.

AGRICULTURE

CONSEILS À PROPOS DU JARDIN POTAGER

Plus vous travaillez du sol humide plus il se durcit, il faut attendre pour semer qu'il soit sec et prêt, mais alors il faut se presser. Cependant, il est certaines choses que l'on doit mettre en terre le plus tôt possible au printemps, comme les griffes d'asperge, les racines de rhubarbe, les arbres fruitiers et d'ornement. Plus vous plantez ces choses de bonne heure au printemps, plus vous aurez la chance de les voir reprendre ; vos chances de succès diminuent à mesure que la chaleur augmente. Les gelées du printemps ne sont pas à craindre pour cette végétation qui peut endurer plus de froid qu'on le croit ordinairement.

A propos de légumes et du froid qu'ils peuvent endurer, il est étonnant de voir combien de cultivateurs qui ont des jardins depuis des années, ignorent les habitudes des plantes qu'ils cultivent. Ils croient, par exemple, que le froid est fatal aux pois et à plusieurs autres végétaux et ne se pressent pas de les semer à cause des gelées. Pour certains légumes et végétaux du jardin potager, entre autres les tomates, le blé d'inde, les melons, les concombres, etc., cette crainte a sa raison d'être, mais pour d'autres elle n'est pas du tout fondée. Aussitôt que possible au printemps, il faut s'empresser de semer les petits pois, la laitue, les oignons, le céleri, les choux, les radis, les betteraves, tous ces légumes peuvent endurer de fortes gelées.

NETTOYAGE DU POULAILLER

Voici bientôt les chaleurs, il est temps de nettoyer le poulailler, si on néglige de le faire, les poux se propageront par millions et causeront beaucoup de dommage à la basse-cour, il est aussi beaucoup plus facile de s'en débarrasser dès maintenant que plus tard, quand ils se seront multipliés pour ainsi dire à l'infini.

Voici une manière bien simple et peu coûteuse de détruire les insectes invisibles qui tourmentent les volailles : prenez une roquille de térébenthine, une livre de lessive concentrée, mêlez dans trente gallons d'eau de savonnage et appliquez aussi chaud que possible. Pour assécher le poulailler après cette application, répandez partout de la chaux éteinte. La chaux par elle-même détruit très bien les poux. Mettez de l'huile de pétrole sur les perchoirs, nettoyez les nids, enlevez la paille qu'ils contiennent et brûlez-la.

Tout cela est facile à faire et très peu coûteux, cependant c'est de là qu'en grande partie dépend le succès ou l'insuccès dans l'élevage des volailles.

CULTURE DU LIN DANS MANITOBA

Nous lisons ce qui suit dans le dernier numéro du *Colonisateur Canadien* :

Tout le monde sait que les Mennonites cultivent le lin à Manitoba, avec grand succès depuis plusieurs années. Cette culture est faite seulement en vue de la graine et sans utiliser la fibre, Tous les connaisseurs sont d'accord que le sol et le climat sont absolument favorables à cette branche de l'agriculture ; mais tous regrettent qu'on perde la moitié de la récolte en laissant la paille de lin sur le champ ou en la faisant brûler. Dans un pays où l'on achète pour des milliers de piastres de corde à lier le grain, il semble qu'il y a là un champ à exploiter pour un capitaliste entreprenant. La confection des sacs pour la farine devrait aussi utiliser une partie considérable de cette fibre précieuse qui se perd. Les moulins à papier pourraient convertir en bon argent les déchets laissés par les deux industries précédentes. Ainsi, quand bien même il ne faudrait pas songer à la confection des toiles de luxe, cela n'empêche pas que l'industrie de la fibre de lin pourrait être encore aussi payante que la fabrication de l'huile que l'on retire de la graine de cette plante.

La culture en est excessivement simple. Dans la paroisse de Saint-Joseph on cultive le lin surtout sur le premier labour de la prairie au *cassage*, et l'on trouve que c'est le meilleur moyen de faire pourrir ou désagréger la tourbe. L'on fait d'abord un cassage (non un labour ordinaire) d'environ deux pouces d'épaisseur à la fin de mai. L'on sème alors ½ minot de graine à l'acre et l'on passe la herse à roulettes (*disc harrow*) pour déchiqueter un peu la tourbe, et ensuite on roule le champ. Quelques-uns se contentent de rouler sans employer la herse à roulettes.

Si l'année est pluvieuse la récolte sera bonne ; mais presque nulle si une bonne pluie fait défaut après les semailles.

"En 1888, dit le Rév. M. N. Pelletier, curé de Saint-Joseph, dans une lettre à l'abbé Beaudry, Amédée Fournier a ainsi semé 10 minots de graine de lin et en a récolté 350 minots qu'il a vendus 80 cents le minot. En 1889, j'en ai semé moi-même 6 minots le 20 juin. C'était bien trop tard et la sécheresse fut grande, cependant j'en ai eu 100 minots que j'ai vendus 90 cents le minot. Si l'on considère le peu de soins que requiert cette culture et l'heureux effet sur le cassage, l'on y trouve des avantages sérieux. Il y a toujours un marché certain pour la graine.

Sur la vieille terre, la culture est la même. Cependant le lin étant de sa nature une plante épuisante, nous n'en conseillerions pas la culture ailleurs que sur le premier labour.

Le lin ne s'arrache pas mais se coupe avec la moissonneuse-lieuse ; seulement comme il ne peut être lié immédiatement on ne met pas de corde et le lin retombe en javelles.

Le battage se fait avec les moulins ordinaires.

A l'exposition de l'Assomption, nous avons rencontré un M. Ritchot, neveu de M. le curé Saint-Norbert, qui possède (s'il ne l'a inventée lui-même) une machine à broyer le lin et qui sépare en même temps la graine de la fibre L'introduction de cette machine à Manitoba pourrait rendre de grands services. Le prix exigé pour battre et broyer le lin est seulement cinq centins pour chaque livre de filasse.

Avis à mes amis de Manitoba et aux hommes entreprenants.